



AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 2500-LAS

AVIS PUBLIC est donné par les présentes, que le conseil d'arrondissement de LaSalle a adopté le 2 mars 2026, le règlement suivant :

2500-LAS Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 2098, le Règlement de construction 2099, le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble LAS-0041 et le Règlement concernant les nuisances LAS-0137 afin de réviser certaines dispositions relatives aux pénalités en cas d'infractions.

Ce règlement peut être consulté sur le site Internet de l'arrondissement de LaSalle ou en faisant une demande à cet effet par courriel à l'adresse greffe.lasalle@montreal.ca.

Ce règlement est entré en vigueur le 3 mars 2026.

DONNÉ À MONTRÉAL, ce 6 mars 2026.

Simon Provost-Goupil
Secrétaire d'arrondissement